

<https://www.snetap-fsu.fr/Adherez-au-Snetap.html>



# Adh rez au Snetap

- Les Dossiers - Outils militants -

**Adh rez  
au snetap-FSU**

Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2015

---

Copyright   Snetap-FSU - Tous droits r serv s

---

L'adh sion   notre organisation syndicale se fait normalement par l'interm diaire des sections d' tablissement. En effet, si l'adh sion est une d marche individuelle l'action syndicale, elle, ne peut se concevoir que dans un cadre collectif.

---

## Montant de la cotisation - actif

Vous souhaitez connaitre le montant de la cotisation avant de vous engager, utilisez le calculateur ci dessous.

- Vous connaissez votre indice : fonction convl(f) { var E=Math.round((-0.25\*Math.pow(f.indicepers.value/100,3)+5.5\*Math.pow(f.indicepers.value/100,2)-1.45\*(f.indicepers.value/100)+26)\*(f.tpstravail.value/100)); if (isNaN(E)) {alert("Indice incorrect"); f.indicepers.focus(); } else { f.euro.value=E; } } Indice : % activit  :

Montant cotisation en euros :

---

## Pour adh rer au Snetap-[FSU](#)

**Vous  tes actif** , vous trouverez :

- un bulletin d'adh sion : [remplir et imprimer son bulletin en ligne \(version r serv e aux actifs\)](#)
- une fiche « [autorisation de pr lvements](#) »   remplir si vous optez pour ce mode de r glement (attention cette option n'est accessible que jusqu'au 15 octobre). Dans ce cas 2 possibilit s :
  - pr lvement automatique simple (valable un an)
  - pr lvement automatique reconductible (renouvel  tous les ans par tacite reconduction).

Quelque soit le type de pr lvement, le paiement de la cotisation s'effectue en 4 pr lvements aux dates suivantes : 05/12, 05/02, 05/04 et 05/06.

- Vous pouvez aussi payer par ch que.

Vous devez **remettre votre bulletin d'adh sion, accompagn  du r glement** par ch que ou de l'autorisation de pr lvement, **au secr taire de la section de votre  tablissement** qui validera votre demande et fera  tablir l'attestation de paiement pour les services **fiscaux\***.

**S'il n'existe pas de section** organis e au sein de votre structure, **transmettre votre demande directement   la Tr sorerie Nationale** [\[\\*\]](#) qui la traitera et contactera le responsable du Snetap le plus proche de votre lieu d'activit  (Centre, [EPL](#), R gion).

---

**Vous  tes retrait ** ,

Vous souhaitez connaitre le montant de la cotisation avant de vous engager :

Montant de la pension : Cotisation   r gler

Moins de 686  : 20   
de 687    1 067  : 40   
de 1 068    1 524  : 60   
de 1 525    1829  : 80   
de 1 830    2500  : 110   
Plus de 2500  : 140 

vous trouverez :

- un bulletin d'adh sion : [remplir et imprimer son bulletin en ligne \(version r serv e aux retrait s\)](#)
- une fiche « [autorisation de pr l vements](#) »   remplir si vous optez pour ce mode de r glement (attention cette option n'est accessible que jusqu'au 15 octobre). Dans ce cas 2 possibilit s :
  - pr l vement automatique simple (valable un an)
  - pr l vement automatique reconductible (renouvel  tous les ans par tacite reconduction).

Quel que soit le type de pr l vement, le paiement de la cotisation s'effectue en quatre pr l vements aux dates suivantes : 05/12, 05/02, 05/04 et 05/06.

Vous devez retourner votre bulletin d'adh sion, accompagn  du r glement par ch que ou de l'autorisation de pr l vement,   la Tr sorerie Nationale [\[\\*\]](#) qui validera votre demande et fera  tablir l'attestation de paiement pour les services **fiscaux**\*.

**\* NOUVEAU** : CREDIT D'IMPOT - article 199 quater C du code g n ral des imp ts. Les cotisations vers es aux organisations syndicales repr sentatives ouvrent droit   un cr dit d'imp t sur le revenu. Le cr dit d'imp t est  gal   66 % des cotisations vers es. La diff rence avec les pratiques ant rieures, c'est que d sormais, que vous soyez imposable ou non, vous b n ficiez d'un d gr vement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Tr sor Public

---

Pour toute demande de renseignements compl mentaires n'h sitez pas   nous contacter (Courriel : [compta@snetap-fsu.fr](mailto:compta@snetap-fsu.fr) - T l phone : 01.49.55.84.42).

[\[\\*\]](#) Snetap-FSU - Tr sorerie Nationale - 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS C dex 15